

DÉLIBÉRATION n° 2025/088

L'an deux mille vingt-cinq et le 15 juillet 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 4 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Sylvie BARBOTEAU, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, et Philippe RAISON.

Procurations : Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON à Bernard PLANO, Laurent LAGES à Philippe LACOSTE, Stéphanie NOGUES à Joël MANO et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Carine VIDAL, Robert MONZANI, Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Finances - Paiement facture suite à un sinistre sur la voie publique

Considérant qu'une administrée a endommagé son dispositif médical de type fauteuil roulant sur la voie publique de la commune de Lannemezan,
Considérant que la commune souhaite payer les frais de réparation,
Considérant que le montant des réparations s'élève à 514,40 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE

➤ le paiement à l'entreprise Harmonie médical service, les réparations pour un montant de 514,40 € TTC

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 18 juillet 2025